

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Déposé / Reçu le

Réservé au Moniteur belge



1 1 AVR. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone defBruxelles

N° d'entreprise : 0721.860.439

Dénomination

(en entier): Brussels Youth Hostel

(en abrégé) : **BYH**Forme juridique : **ASBL** 

Siège: Esplanade de L'Europe 27 à 1060 Saint Gilles

Objet de l'acte: Nomination - Demission

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à l'Esplanade de l'Europe 27, 1060 Saint-Gilles le 10/04/2019 à 17h00

Le président chargé de présider la séance est Monsieur GHIURCUTA Cristian Ovidiu.

Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Madame VIEIRA MARQUES PÓVOA Janaina.

Résolutions

Le président a souhaité la bienvenue à tous et en quelques mots, il a parlé du projet et des perspectives des activités.

- Le président a présenté le rapport financier, les contrats signés et le listing des foumisseurs à payer dans l'avenir, annexé au présent.
- L'assemble approuve le rapport financier présenté et décharge est accordé aux administrateurs et président pour la période de leurs gestions pré et post constitution.
  - 3) Le président a présenté le rapport d'activité, annexé au présent.
- 4) Il est noté que le nouveau conseil d'administration va mettre en place divers projets afin de réaliser l'objet social et promouvoir l'inter culturalisme et l'aide au développement linguistique des nouveaux membres.

Les lettres recommandées de démission envoyée en date du 05/04/2019 étaient présenté a l'assemblé général.

- 5) L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administrateur de :
- Madame COLACEL Alexandra avec effet au 10 avril 2019 à 23h59;
- Madame Vieira Marques Povoa Janaina avec effet au 10 avril 2019 à 23h59;
- Monsieur GHIURCUTA Cristian Ovidiu avec effet au 10 avril 2019 à 23h59;

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité de président du conseil d'administration de :

- Monsieur GHIURCUTA Cristian Ovidiu avec effet au 10 avril 2019 à 23h59;

L'assemblée générale décide d'élire les membres suivants en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Laurent FALLA, qui accepte ce mandat avec effet au 11 avril 2019 à 00h00.
- Monsieur Paunkovic Petar, qui accepte ce mandat avec effet au 11 avril 2019 à 00h00.
- Monsieur Sadgang Yannick, qui accepte ce mandat avec effet au 11 avril 2019 à 00h00.

L'assemblée générale décide d'élire le membre suivant en qualité de président du conseil d'administration :

- Monsieur Laurent FALLA, qui accepte ce mandat avec effet au 11 avril 2019 à 00h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h30 heures.

Le secrétaire chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale le rédige en séance, lequel est signé par les membres et mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par le président et le secrétaire.

GHIURCUTA Cristian Ovidiu Président de l'assemble général VIEIRA MARQUES POVOA, Janaina Secrétaire de l'assemble générai

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Réservé• au Moniteur belge

Volet B - Suite

Listage de présence

Colacel Alexandra

Mountarou Ibrahima

Sadgang Yannick

Paunkovic Petar

Zakaria Abib

**FALLA Laurent** 

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature